

L'ajournement

● (2205)

Je terminerai en citant quelques extraits d'un poème comme le premier ministre l'a fait le soir des élections. Il a cité un extrait de Robert Frost. Il disait que la forêt était magnifique, sombre et profonde, qu'il avait des promesses à tenir et des milles à parcourir avant de pouvoir se reposer. Je pourrais citer des extraits d'un autre poète portant le nom de Robert, soit Robert Service. Dans un de ses poèmes sur le nord du Canada, il dit qu'une promesse faite est une dette non payée et que la loi a son propre code, un code inflexible.

Je rappelle au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au premier ministre que s'ils ont des promesses à tenir et des milles à parcourir avant de pouvoir se reposer, il est dans leur intérêt de ne pas s'endormir avant d'avoir tenu parole. Il est dans l'intérêt non seulement des provinces de l'Est, mais de tout le pays que nous nous assurions un approvisionnement stable et à un prix abordable d'un produit aussi essentiel que le gaz naturel. Nous versons déjà des sommes beaucoup trop énormes aux potentats du Moyen-Orient et des pays membres de l'OPEP pour leur pétrole. Le prix du pétrole augmente constamment et il draine rapidement le trésor public de sommes qui nous permettraient de résoudre des problèmes beaucoup plus pressants, tant chez nous qu'à l'étranger, et pourtant nous importons du pétrole à prix d'or alors que nous pourrions utiliser le gaz naturel que nous possédons déjà.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): En réponse aux questions que le député de Central Nova (M. MacKay) lui a posées le 2 juillet et à d'autres occasions à la Chambre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a donné l'assurance que le gouvernement estimait qu'il fallait de toute urgence parachever jusque dans les provinces maritimes le projet de construction du pipe-line Q & M. A ce propos, il a signalé qu'il avait parlé à deux reprises aux promoteurs de ce projet et qu'il leur avait affirmé que le gouvernement continuait à s'intéresser à sa réalisation jusque dans les provinces de l'Atlantique.

Sans doute les députés se souviennent-ils que le 15 mai dernier, le ministre a annoncé que l'Office national de l'énergie avait recommandé de délivrer à la société TransCanada Pipe-Lines un permis l'autorisant à étendre son réseau de distribution de gaz naturel jusqu'à Québec. Des mesures sont maintenant prises pour régler les questions de droit de passage, de façon que les travaux visant à étendre le réseau de distribution de gaz naturel jusqu'à Québec puissent commencer au début de l'année prochaine. Cependant, l'Office national de l'énergie refusait de croire que le projet Q & M pourrait être réalisé et administré sans que l'environnement ait à en souffrir tant que les promoteurs n'auraient pas fini d'étudier les répercussions sur l'environnement.

L'Office n'était pas non plus convaincu que l'on avait bien examiné toutes les incidences qu'auraient les découvertes de pétrole et de gaz au large de la côte est sur le plan et le tracé du prolongement proposé du gazoduc vers les Maritimes. Le ministre a donc incité les promoteurs à terminer leurs études écologiques et les autres évaluations pour fournir à l'ONE des informations satisfaisantes afin que le projet puisse être mis en œuvre le plus tôt possible. Le gouvernement aimerait que la compagnie du gazoduc du Québec et des Maritimes termine le plus tôt possible les travaux écologiques recommandés par

l'ONE, mais la compagnie n'a pas encore décidé de satisfaire aux conditions ou de faire une nouvelle demande à l'ONE.

Le député de Central Nova a dit le 2 juillet que le projet pourrait intéresser le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci a exposé ses vues sur l'approvisionnement en énergie à l'Office national de l'énergie lors d'une audience sur le projet de gazoduc du Québec et des Maritimes. Il ne s'opposait certes pas au projet, mais il voulait que l'on envisage diverses options énergétiques pour la région de l'Atlantique avant de prendre une décision au sujet de projets précis. Il a insisté sur le fait qu'il fallait évaluer les effets des projets sur l'emploi et l'expansion économique de la région avant de prendre une décision à leur sujet.

Le gouvernement fédéral doit, bien sûr, tenir compte des vues de tous les gouvernements touchés directement par les initiatives prises pour répondre aux besoins énergétiques de la région de l'Atlantique. Le ministre l'a très clairement dit dans le discours qu'il a prononcé devant la Pipe Line Contractors Association of Canada, à Montréal, le 15 mai dernier. Il a alors souligné qu'il était essentiel de choisir les nouvelles sources d'énergie les plus efficaces pour la région de l'Atlantique, ajoutant que le gouvernement fédéral devrait procéder avec l'accord des provinces en cause.

Bref, monsieur l'Orateur, le gouvernement s'est engagé à réduire la dépendance pétrolière de la région de l'Atlantique, et il est convaincu qu'un gazoduc permettrait le mieux d'atteindre cet objectif. Le gouvernement continuera à faire son possible pour que ce projet se réalise, mais il ne peut pas forcer l'Office national de l'énergie à rouvrir le dossier. Nous pouvons être sûrs que l'Office sera disposé à se prononcer sans tarder sur toute nouvelle demande et, d'ici là, le gouvernement fédéral poursuivra ses efforts, dans le cadre d'autres plans, pour répondre aux besoins d'énergie de toute la région de l'Atlantique.

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE—LES MODIFICATIONS
POUR PROTÉGER LES HANDICAPÉS CONTRE LA
DISCRIMINATION

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, un grand événement a eu lieu dans la ville de Winnipeg. Il s'agit du Congrès international de réadaptation, auquel assistaient 4,000 représentants de plus de 100 pays, venus pour étudier les problèmes des handicapés, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Ce fut un grand succès, quand on pense à l'apport des gens du secteur non gouvernemental. En effet, les participants étaient en majorité membres d'associations bénévoles.

● (2210)

Ce qui est par ailleurs décourageant, c'est qu'au Canada, les pouvoirs publics ont une attitude rétrograde face aux handicapés et les programmes et services qu'ils leur offrent traînent de l'arrière. Bien entendu, cela comprend le gouvernement fédéral.

Nous avons espéré que la nouvelle mesure sur les services sociaux aurait été adoptée pour l'ouverture de cette importante manifestation. On en parlait depuis des années. Je faisais partie du comité qui s'est rendu à Tel Aviv en 1976 afin de convaincre les organisateurs de tenir le congrès au Canada et l'un de nos arguments les plus décisifs a été que le gouvernement du Canada était sur le point d'adopter des mesures législatives et des programmes importants en faveur des handi-